

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 27 JANVIER 2021

10 Objet : EXPLOITATION LIGNE TOURISTIQUE NERAC-MEZIN CONFIEE A L'EPIC « OFFICE DE TOURISME DE L'ALBRET

N° Ordre : DE-009-2021

Rapporteur : Jean-François Garrabos, vice-président au Tourisme

Nomenclature : 9.13 Tourisme

L'an deux mille vingt et un, le 27 janvier à 19h, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Lavardac, après convocation du 20 janvier 2021, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (50) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN et M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : M. Joël AREVALLILO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM. Georges BARBARA, Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et M. Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, Mélanie SERRES-SOLANO et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ

Pompey : M. Jean-Pierre SUAREZ,

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (2) :

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Patrick GOLFIER à M. Nicolas LACOMBE,

Membre absent excusé (1) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 50

Votants : 52

Absents : 3

- Dont « pour » : 52

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 2

- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu les statuts de l'EPIC « Office de Tourisme de l'Albret »,

Vu la convention de transfert de gestion d'une ligne du réseau ferré national pour une exploitation touristique de la ligne n°644 000 de Nérac à Mézin signée entre SNCF Réseau et Albret Communauté pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2026,

Considérant en vertu de la convention de transfert signée entre SNCF Réseau et Albret Communauté, que l'exploitation touristique de la ligne Nérac-Mézin peut être réalisée soit en régie soit via le régime de concession,

Considérant que sur la saison 2021, et afin de promouvoir le développement du tourisme sur le territoire il convient de confier l'exploitation de la ligne à l'Office de Tourisme de l'Albret, structure qualifiée dans la promotion du tourisme,

Considérant que les relations entre Albret Communauté et l'Office de Tourisme de l'Albret relèvent des contrats de quasi-régie au sens du code de la commande publique,

Considérant que l'Office de Tourisme de l'Albret peut notamment se voir confier la responsabilité de gérer des équipements touristiques pour le compte d'Albret Communauté,

Il est proposé de confier l'exploitation touristique de la ligne n°644 000 entre Nérac et Mézin à l'Office de Tourisme de l'Albret, qui pourra faire appel à un prestataire dans le respect de la réglementation en vigueur.

En tout état de cause, les obligations tenant à l'entretien et l'amélioration de la voie restent de la compétence et de la responsabilité d'Albret Communauté,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► **De confier** la gestion courante, dite exploitation touristique de la ligne n°644 000 entre Nérac et Mézin à l'EPIC de l'Office de Tourisme de l'Albret, comprenant l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement issues de l'activité touristique courante pour la saison touristique 2021,

► **D'autoriser** le Président ou son représentant, à procéder à la signature de tout document relatif à la présente délibération,

► De transmettre la présente délibération à l'EPIC « Office de tourisme de l'Albret » pour approbation devant le Comité de Direction ainsi qu'à SNCF Réseau.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président



Alain LORENZELLI